



Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate
Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate

REUNION DU BUREAU DU 22 MAI 2018

Délibération PNMCCA_2018_05

Adoption du compte-rendu de la réunion du Bureau du 06 novembre 2017

Et de l'ordre du jour de la séance du 22 mai 2018

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU** le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 03 mars 2017 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;

Le quorum étant réuni, les membres ont pu délibérer valablement ;

Article 1 :

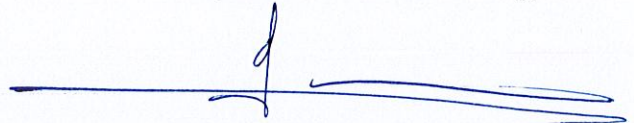
Le Bureau approuve :

- le compte-rendu de la réunion du Bureau du 06 Novembre 2017, ci-annexé ;
- et l'ordre du jour de la séance du 22 mai 2018.

Article 2 :

Le directeur général de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.334-15 du code de l'environnement et notamment la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le président du conseil de gestion

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line with a small flourish at the end.

M. Gilles SIMEONI

Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate

BUREAU - LURI

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2017

Participants

Membres excusés : MM. Clémot et Romani

Le tableau annexé liste les participants.

Compte rendu de la réunion

Monsieur Gilles SIMEONI ouvre la séance à 10h00.

Les sujets sont abordés suivant l'ordre du jour communiqué.

Logo du Parc naturel marin

Présentation des propositions et demandes de modifications adoptées par le bureau durant sa réunion : en synthèse il est demandé de supprimer les castagnoles et d'insérer une langouste stylisée au logo présenté (voir image ci-après).



Actions de communication

Concours de chant

Lancé prochainement et ouvert à tous, les paroles devront être en langue corse et les arrangements musicaux devront intégrer si possible la diversité sonore du PNM (chants des oiseaux, sons produits par les différents métiers, etc.). La chanson devra être enregistrée en studio. Un jury sera prochainement nommé.

Exposition « canyons »

Prévue en 2018, elle proposera une plongée au cœur des canyons au travers de photos sous-marines de biocénoses, mais également une présentation des moyens d'exploration mis en œuvre, ainsi que les bonnes pratiques à promouvoir pour préserver ces canyons.

Actions de sensibilisation

Trois écoles primaires et la classe de 6^e du collège du Cap à Luri ont été retenues cette année pour mettre en place une aire marine éducative sur le littoral de leur commune.

Une réunion s'est déjà tenue avec l'ensemble des partenaires (éducation nationale, AFB, OEC, CPIE U Marinu). D'ici le mois de décembre 2017, il faudra procéder à l'installation des conseils des élèves de la mer et à la définition du périmètre de chaque aire marine éducative.

Maison du PNM

Monsieur le Président a envoyé un courrier à tous les Maires de la zone accompagné d'un cahier des charges. A l'issue des réponses, il est présenté un tableau des propositions reçues.

Plusieurs réponses et propositions. La Commune de Barretali propose une annexe.

La Commune de Saint Florent fera une proposition ferme, elle est en cours d'élaboration.

La Commune de Brando a fait une proposition qui pourrait être étudié.

Les communes de Cagnano, Luri, Rogliano et Ville di Pietrabugno sont intéressées.

Dans un premier temps, L'AFB préfère se diriger vers de la location.

Pour l'instant, pour que l'installation soit rapide, il s'agit de bureaux provisoires qui se situent: Lieu-dit Paratojo – Quartier du Fango- Bastia.

Possibilité d'une annexe technique. Il faudra tendre à couvrir le territoire. Ne pas léser l'ouest au profit de l'est par exemple.

Monsieur SIMEONI émet le souhait de limiter les coûts de location de locaux et d'investissement. De la discussion naît l'idée d'une mise à disposition de la part des communes d'un local afin d'en faire une annexe tournante afin de bénéficier d'une implantation d'est en ouest.

Madame CANCEMI précise qu'une annexe serait juste un local mis à disposition.

Monsieur ORLANDI propose une implantation côté Est accompagnée d'une deuxième au cœur du Cap ainsi qu'une autre sur le secteur de l'Agriate.

Monsieur ROMITI précise que « ce Parc a suscité beaucoup d'espoir aux petites communes du Cap ». Il propose l'implantation dans un port du Cap Corse afin d'être proche des professionnels de la pêche. Il est difficile pour lui d'accepter l'implantation des bureaux au Fango ou près de Bastia.

Madame SANTUCCI aimerait, vu le budget restreint, qu'une réflexion sur des mutualisations soit menée.

Monsieur GERONIMI propose le principe d'un local principal situé à la base nautique de la villa Ker Maria et d'annexes autour du Parc afin de s'inscrire dans une dynamique autour du Cap.

Madame CANCEMI explique le but d'une annexe : un local pour entreposer du matériel et d'accueillir un agent qui ferait de la surveillance.

Madame CANCEMI revient brièvement sur le projet MOPANFISH qui a été présenté par Monsieur DURIEUX Stella Mare : Denti – Mérou – Corb.

Conférence des aires marines protégées

Madame CANCEMI fait un point d'information : le conseil d'administration de l'agence française pour la biodiversité souhaite qu'au sein des présidents et Vice-Présidents, puissent être proposées des personnes qui puissent siéger à la conférence des aires marines protégées, c'est une conférence parallèle au conseil d'administration. Deux personnes se sont positionnées : Monsieur Michel MOLI et Madame Anne Laure SANTUCCI.

Formation des agents de terrain

Les agents qui ont commencés en octobre ont déjà suivi des formations.

Madame CANCEMI présente le travail effectué depuis le mois d'Octobre 2017 :

- Visites de terrain en collaboration avec la Réserve Naturelle du Cap : Nids de balbuzards,
- En collaboration avec une association : comptage des grandes nacres dans l'anse de Capense : proposer des mesures de gestion adéquates,
- Participation à la démarche « concertation Agriate » avec le Conservatoire du littoral, Ateliers Agriate : proposer des actions de gestion relatives à ce territoire sans activité, en particulier avec des visites des plages de Saleccia et du Lotu.

Monsieur BRUGIONI intervient au sujet du périmètre autour de l'île de Capense.

Madame CANCEMI pose le principe d'un travail collaboratif afin d'étudier les possibilités offertes en terme de protection de ce territoire.

Monsieur DUCHESNE précise, qu'en cas d'interdiction de mouillage le report pourrait être néfaste. Il propose d'étudier les possibilités qui permettraient d'offrir aux plaisanciers de bonnes alternatives afin de ne pas gérer les désastres en cascade. De plus il existe des financements européens pour la mise en place de systèmes d'ancrage par coffres immergés.

Monsieur BRUGIONI indique que l'anse n'est pas un point d'abri fiable en cas de forte tempête, d'ailleurs on a pu le constater dernièrement, avec des vents dépassant la force 5.

Monsieur ROMITI propose le principe de zone de mouillage payante, car les pêcheurs professionnels cèdent du terrain. Il souhaite attirer l'attention quant aux prestations vendues par des particuliers afin de permettre aux vacanciers de privatiser des parties de plage et de passer la journée sur site (Saleccia par exemple).

Monsieur SIMEONI propose un volet pédagogique à effectuer dans ce cas de figure.

Monsieur ORLANDI réagit à son tour au sujet de ces activités commerciales, il souhaite agir en amont de leur potentiel développement. Se pose la question du mouillage forain.

Madame CANCEMI propose d'étudier la carte et propose des actions qui auront pour objectif de proposer un mouillage exclusif dans le sable. Trouver la meilleure solution baie par baie et commune par commune. Les solutions sont à discuter avec tous les acteurs concernés.

Les missions de police

Des notes d'information sur la pêche de plaisance, les espèces protégées, les fiches Police, ont été envoyées aux membres du Bureau. Enormément de dispositions de police existent déjà et beaucoup de choses sont à faire sur ce territoire.

Monsieur DUCHESNE : dans le cadre du PADDUC il est prévu la création d'un réseau de mouillages organisé qui va concerner la Corse entière. Deux comités de pilotage se sont réunis depuis le mois de mars 2017, pour la mise en place de ce réseau de mouillages.

Madame CANCEMI présente une carte des plages. Travail initié avec l'Agence de l'Urbanisme. Toutes les plages ont une définition (semi urbaine, urbaine, naturelle, naturelle fréquentée) et une réglementation.

Commune par commune, avec les Maires et les services de l'Etat, un travail sera effectué afin de pouvoir bien envisager le PADDUC et les dispositions réglementaires qui s'y appliquent.

Monsieur DUCHESNE souhaite un suivi précis.

Une communication sera faite auprès des clubs de plongée, concernant les endroits fréquentés par ces plongeurs professionnels afin de faciliter l'organisation de ces mouillages.

Madame CANCEMI, à l'appui de schéma et de photos, informe que plusieurs contrôles ont déjà été effectués.

Madame CANCEMI présente les actions de communication par la participation du Parc Naturel Marin à différentes manifestations

Une synthèse des habitats marins et des zones de protection est projetée avec superposition des différentes cartes. Monsieur DUCHESNE précise que vont venir s'ajouter les zones Natura 2000 au large.

Budget 2018

Madame CANCEMI présente le budget.

Des actions concrètes pour 2018 vont être présentées à l'A.F.B.

1.000.000 € en fonctionnement

200.000 € en investissement

75 % Agence Française pour la biodiversité (investissement à 100% à sa charge)

25 % Office de l'Environnement de la Corse (intervenant seulement au niveau du fonctionnement)

Pour une équipe de 10 personnes.

Des changements vont s'opérer après l'élection de la collectivité unique. Il faudra désigner les trois nouveaux représentants (2 représentant pour la C.T.C. et un pour le Conseil Départemental de la Haute Corse). Un nouvel arrêté préfectoral sera pris. Nouvelles élections de présidents et vice-présidents. Dates à définir.

Monsieur SIMEONI revient sur la présentation du budget. Il indique que ce budget s'inscrit dans une fourchette basse des budgets des parcs Naturels Marins et souhaite que l'objectif soit de monter en charge afin de s'aligner sur les autres PNM.

Avis conforme des PNM

Courrier adressé aux membres du Bureau : Un décret en Conseil d'Etat a prévu une modification de gouvernance des conseils de gestion relative aux prises en compte des avis conformes limitant leur action dans certains domaines en particulier dans le domaine de la pêche maritime et des occupations temporaires du domaine public maritime. C'est une thématique que l'Agence Française pour la Biodiversité s'est emparée et a déjà fait un courrier au ministre pour trouver une solution afin que l'on revienne à la situation initiale c'est-à-dire que le conseil de gestion puisse s'exprimer dans tous ces domaines.

Monsieur le Préfet de la Haute Corse donne des explications : L'Agence Française pour la Biodiversité donnait délégation au conseil de gestion des parcs naturels marins pour pouvoir donner ces avis conformes. Le Conseil d'état a jugé que ce n'était pas légal. Aussi le décret a été pris.

Madame CANCEMI a participé avec le Président à une réunion à laquelle étaient conviés tous les présidents de Parcs Naturels Marins. Nombre de présidents sont inquiets et des conseils de gestion menacent de démissionner si cette disposition n'est pas remise à l'initial, et donc un courrier est en cours de rédaction à destination du ministre pour qu'il prenne bien conscience de la situation. Pouvoir de décision des conseils de gestion : en attente d'une nouvelle rédaction.

Monsieur ROMITI ne souhaite pas que la pêche professionnelle soit réglementée par l'Agence Française de la Biodiversité et du Parc Naturel Marin. Il fait un point sur la situation de la pêche professionnelle en France.

Questions diverses

Monsieur DUCHESNE : la question du Plan de gestion et la définition des objectifs selon une politique de long terme. A compter de la date de création du Parc on dispose de trois ans pour le faire (à compter du décret de création du Parc, soit le 15 juillet 2016). Il s'agit là d'un travail important

puisqu'il s'agit d'un document stratégique élaboré par le Conseil de Gestion validé par le conseil d'administration de l'AFB d'environ 450 à 500 pages. Il fixe les objectifs sur une période de quinze ans.

Madame CANCEMI propose le plan de travail suivant :

- Jusqu'en décembre 2017 : l'équipe du Parc va travailler sur les enjeux, qui seront validés par l'AFB,
- Dès le mois de février 2018 : réunion des groupes de travail, choix des enjeux, construction de l'enjeu jusqu'à l'action.

Monsieur GERONIMI aimerait que le lycée maritime soit associé à l'action du PNM. Monsieur SIMEONI propose de réfléchir à une convention ou un partenariat.

Monsieur ROMITI pointe du doigt les touristes d'Italie en ce qui concerne le ramassage de bigorneaux et d'oursins. Nous n'avons pas la même réglementation, il demande plus de pédagogie et de visibilité.

Monsieur SIMEONI précise une nouvelle fois que le siège administratif du PNM sera dans le Cap sous les réserves et contraintes qui s'imposent avec l'option ouverte d'annexes.

Madame CANCEMI présente l'organisation du travail de l'équipe de terrain. Suivis scientifiques périodiques. Les personnels travaillent à horaires variables.

Monsieur le Préfet de la Haute Corse revient sur la nécessité d'élaborer le plan de gestion et se félicite de la montée en puissance du PNM.

Monsieur SIMEONI remercie les participants pour leur participation et leur présence puis félicite Madame CANCEMI pour le travail effectué dès sa prise de fonction. Il conclut par une brève synthèse en reprenant les axes de la discussion du jour.

La séance a été levée à 12h30.

Annexe 1 : Participants présents

| | | |
|--|---|--------------------|
| Directrice-déléguée | | |
| | Mme Maddy CANCEMI | |
| Commissaires du gouvernement | | |
| Le préfet de la Haute-Corse | M. Gérard GAVORY | |
| Le préfet maritime de la Méditerranée | M. DUCHESNE, accompagné de M. Stéphane PERON | |
| Représentants de l'État et de ses établissements publics | | |
| Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse | Daniel FAUVRE | membre du bureau |
| Le directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse | Pascal VARDON | membre du bureau |
| Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents | | |
| Collectivité territoriale de Corse | Gilles SIMEONI | président |
| Collectivité territoriale de Corse | Anne-Laure SANTUCCI | 3e vice-présidente |
| Conseil départemental de Haute-Corse | François ORLANDI | 1er vice-président |
| Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro | Claudy OLMETA | membre du bureau |
| Associations des maires et présidents de communautés de communes de Haute-Corse | Ange-Pierre VIVONI | membre du bureau |
| Représentants de l'organisme de gestion de la réserve naturelle des Îles Finocchiarola | | |
| Association Finocchiarola-Pointe du Cap Corse | David BRUGIONI | 4e vice-président |
| Représentants des organisations représentatives des professionnels | | |
| Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse | Gérard ROMITI | 2e vice-président |
| Entreprises prestataires de loisirs | Louis AZARA | membre du bureau |
| Professionnels du nautisme | Stéphane CLÉMOT | membre du bureau |
| Association de gestionnaires de port de plaisance | Bernard CESARI | membre du bureau |
| Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer | | |
| Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale | Jean-Jacques RIUTORT | membre du bureau |
| Associations de plaisanciers | Thierry CHOLET-ALLEGRIANI | 6e vice-président |
| Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel | | |
| Associations agréées de protection de la nature | Christian NOVELLA | membre du bureau |
| Asso. active dans le domaine de l'éducation à l'env. | Jean-Valère GERONIMI | 5e vice-président |
| Personnalités qualifiées | | |
| Mammifères marins et tortues marines | Catherine CESARINI | membre du bureau |
| Sciences sociales | Paul-Marie ROMANI | membre du bureau |

Etaient absents et excusés :

Monsieur Paul Marie ROMANI, procuration donnée à Monsieur Gilles SIMEONI

Monsieur Stéphane CLEMOT, excusé